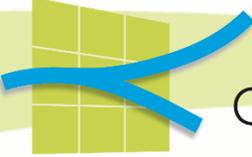




*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

# Mise en place d'un programme de lutte contre les inondations sur la vallée de l'Oise

---

## Réunion d'information

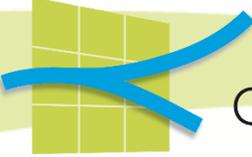
24 mai 2018

## Ordre du jour

- Qu'est-ce qu'un PAPI ?
- Qu'est-ce que n'est pas un PAPI ?
- Pourquoi et comment un PAPI d'intention sur la vallée de l'Oise ?
- Prochaines étapes



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

# PAPI = Programme d'Actions de Prévention des Inondations

→ **Dispositif financier** regroupant les aides de l'Etat (FPRNM, BOP 181) ainsi que les aides d'autres financeurs (Europe, Collectivités, Agence de l'eau...). Il regroupe également plusieurs maîtres d'ouvrage

- ✓ Obligatoire pour recevoir le soutien financier de l'Etat
- ✓ 50 % pour les études, 40% pour les travaux

→ **Outil opérationnel** pour mettre en œuvre une stratégie globale de lutte contre les inondations sur un périmètre pertinent

## PAPI = Outil opérationnel

→ 2 types de PAPI :

- ✓ PAPI d'intention = PAPI d'études
- ✓ PAPI complet = PAPI de travaux

PAPI d'intention obligatoire avant PAPI complet

→ Les PAPI répondent à **un cahier des charges** amenant à une **labellisation**

→ La signature d'une **convention-cadre** par tous les partenaires définit les **exigences** en termes d'ambition et de mise en œuvre ainsi que les **modalités de financement** données à ce territoire

## PAPI = Contenu du dossier

### → Périmètre d'intervention :

bassin de risque cohérent

### → Diagnostic de territoire : état

des lieux de la gestion des inondations et des enjeux

### → Stratégie partagée avec des

objectifs à atteindre

### → Plan d'actions regroupant les

différents axes

### → Les exigences :

✓ Concertation accrue avec les acteurs du territoire et la population

✓ Cohérence avec les autres politiques publiques

✓ Intégration du risque dans l'aménagement du territoire et l'urbanisme

✓ Analyse environnementale<sup>6</sup>

Etablissement public territorial de bassin

Entente  
Oise-Aisne

# PAPI = Outil opérationnel

**Axe 1** : Amélioration connaissance  
et conscience du risque

**Axe 2** : Surveillance et  
prévision

**Axe 7** : Gestion ouvrages  
de Protection hydrauliques

**Axe 3** : Alerte et gestion  
de crise

**Axe 6** : Ralentissement des  
écoulements



**Axe 4** : Prise en compte  
du risque dans  
l'urbanisme

**Axe 5** : Réduction vulnérabilité  
des biens et des personnes

# CRUE & D'EAU

Limiter le ruissellement

Bassins de rétention

Limiter le ruissellement urbain

Barrage de régulation des crues

Amont  
Départ

Redonner de l'espace à l'eau

Aval  
Arrivée

1) Réduire les niveaux d'eau

# CRUE & D'EAU

Amont

Réseaux prioritaires



Emploi



Aval  
ARRIVÉE

- 1) Réduire les niveaux d'eau
- 2) Protéger les enjeux prioritaires

# CRUE & D'EAU

Amont  
Départ

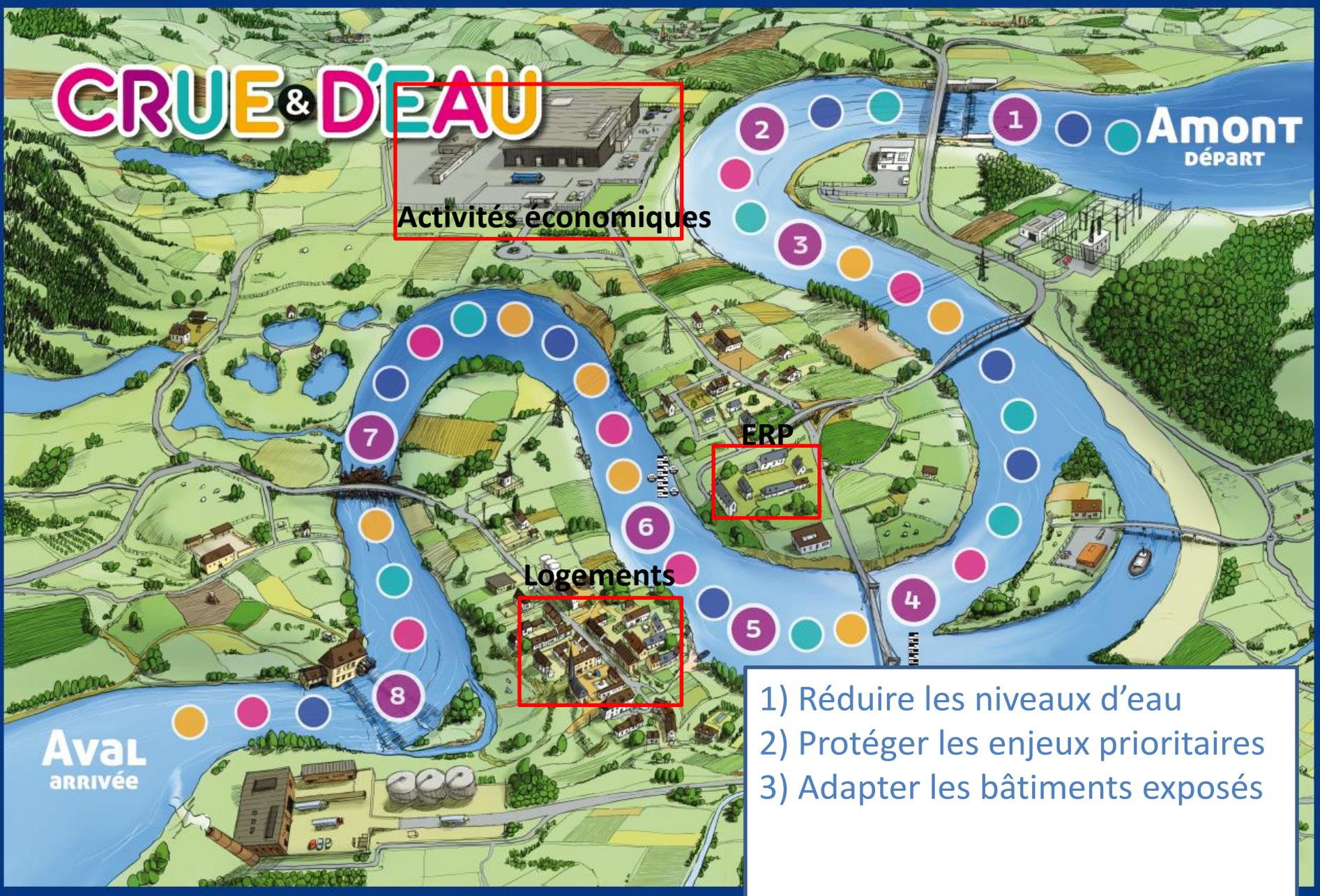
Activités économiques

ERP

Logements

Aval  
Arrivée

- 1) Réduire les niveaux d'eau
- 2) Protéger les enjeux prioritaires
- 3) Adapter les bâtiments exposés



# CRUE & D'EAU

Sensibilisation, information

Amont  
DÉPART

Mémoire du risque

Systemes d'alerte

Aval  
ARRIVÉE

- 1) Réduire les niveaux d'eau
- 2) Protéger les enjeux prioritaires
- 3) Adapter les bâtiments exposés
- 4) Adapter les comportements

PCS Intercommunaux

# CRUE & D'EAU

Amont  
Départ

PPMS

Plan bleu

PCS

Aval  
Arrivée

- 1) Réduire les niveaux d'eau
- 2) Protéger les enjeux prioritaires
- 3) Adapter les bâtiments exposés
- 4) Adapter les comportements
- 5) Se préparer à la crise

# CRUE & D'EAU

Amont  
Départ

1  
Reconversion  
friche industrielle

PPRI

PLU

6  
Renouvellement  
urbain

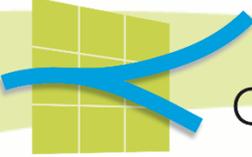
SCOT/PLUI

Aval  
Arrivée

- 1) Réduire les niveaux d'eau
- 2) Protéger les enjeux prioritaires
- 3) Adapter les bâtiments exposés
- 4) Adapter les comportements
- 5) Se préparer à la crise
- 6) Travailler sur le long terme



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

Qu'est-ce que n'est pas un PAPI ?

## Le PAPI n'est pas la construction systématique de digues de protection ou n'ouvre pas à l'urbanisation de nouveaux secteurs

### → Le PAPI c'est :

- ✓ Un ensemble coordonné d'actions visant à réduire les dommages sur un territoire
- ✓ L'utilisation des 7 axes de travail

### → Si cela est pertinent :

- ✓ Études poussées pour déterminer les créations, confortements ou rehausses de digues
- ✓ Révision d'un PPRI pour régler les constructions (enjeux importants, fortes volontés locales)



## Le PAPI n'est pas la compétence GEMAPI

- 12 missions de l'article L.211-7 du code de l'environnement
- ✓ 4 missions (1, 2, 5, 8) font partie de la compétence GEMAPI
- ✓ Dont 1 mission est la « prévention des inondations – PI » + ruissellement

Cruyppenninck - 2016



### → Le PAPI c'est :

- ✓ Une vision cohérente de la gestion des inondations (fait appel à plusieurs missions)
- ✓ Une coordination d'actions entre plusieurs compétences : urbanisme/aménagement, pluvial/assainissement, information préventive, pouvoir de police du maire et bien sûr la PI

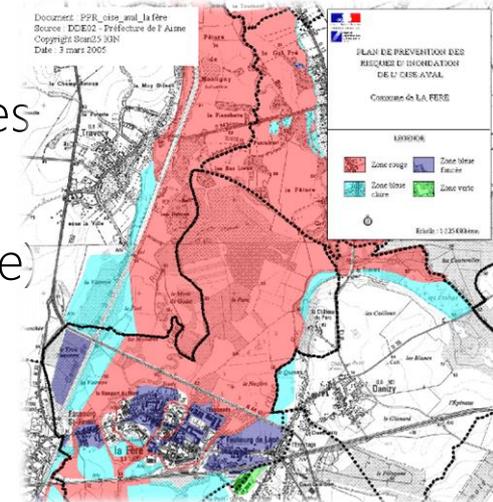
## Le PAPI n'est pas le PPRI

### → Le PPRI c'est un outil dans la boîte à outils :

- ✓ Servitude qui s'applique à l'urbanisme existant et aux règles de construction des nouveaux projets. Annexé au PLU
- ✓ Elaboré par l'Etat pour une crue 100 ans (ou plus si connue)

### → Le PAPI c'est la boîte à outils :

- ✓ Programme d'actions volontaristes
- ✓ Peut également regrouper des actions réglementaires (décret Dignes de 2015, loi 2004, loi Bachelot 2003...) Une des actions peut être la révision d'un PPRI si besoin (axe 4)



## Le PAPI n'est pas le PGRI Seine-Normandie

### → Le PGRI c'est :

- ✓ Un document stratégique, équivalent du SDAGE pour la gestion des inondations
- ✓ 4 grands objectifs pour 63 dispositions dont certaines obligatoires sur les TRI
- ✓ Compatibilité des documents d'urbanisme et des projets liés à l'eau nécessaire

### → Le PAPI c'est :

- ✓ Une déclinaison opérationnelle de certaines dispositions du PGRI

APPROUVE  
EN DÉCEMBRE 2015

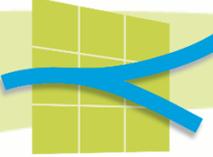
PLAN  
DE GESTION  
DES RISQUES  
D'INONDATION

2016-2021

BASSIN SEINE-NORMANDIE



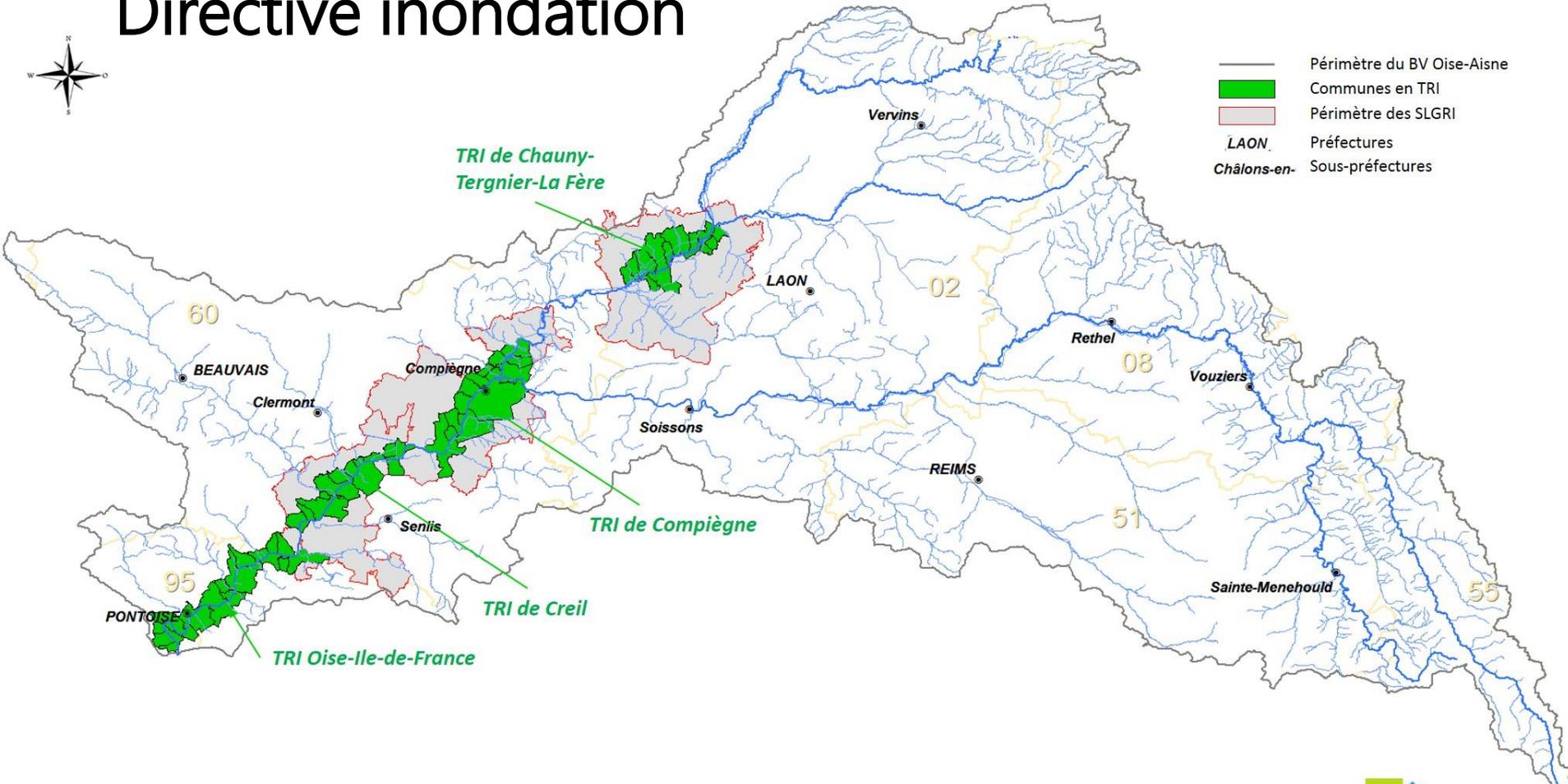
*Etablissement public territorial de bassin*



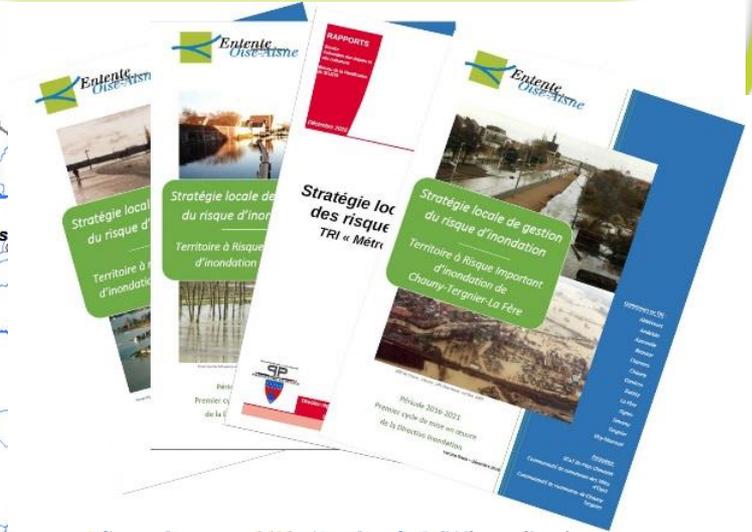
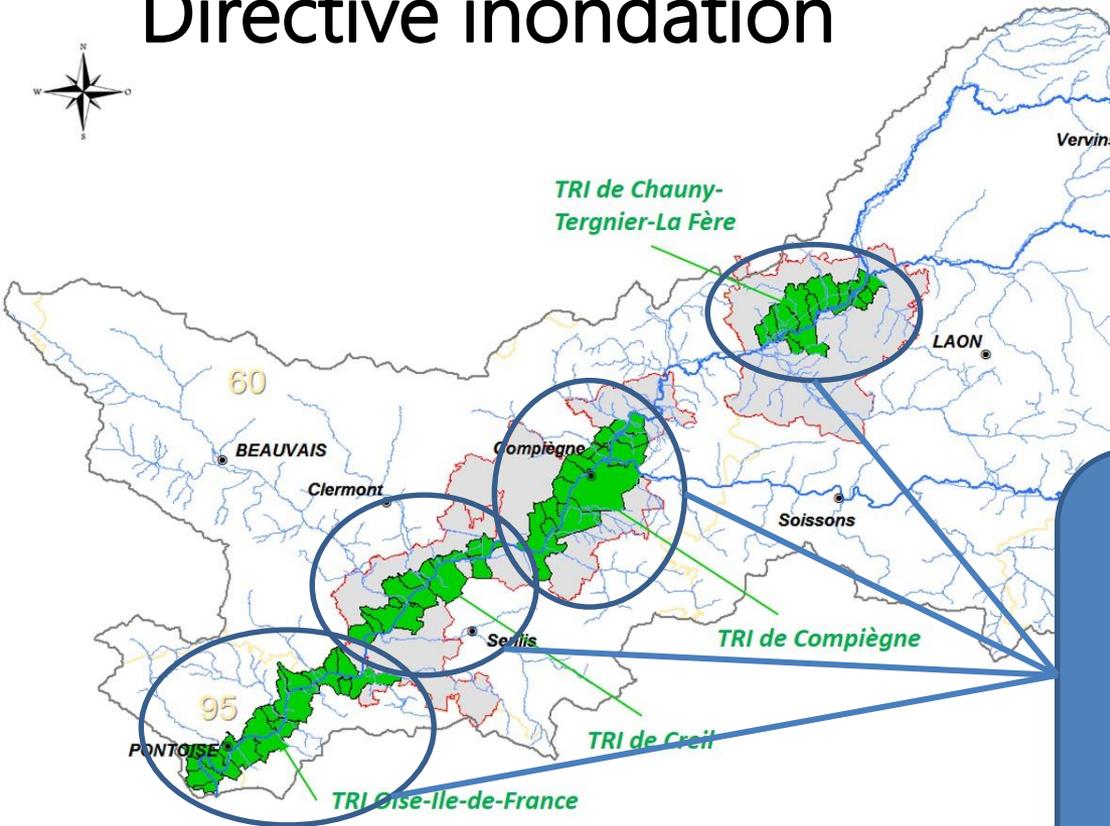
Entente  
Oise-Aisne

Pourquoi et comment un PAPI d'intention  
sur la vallée de l'Oise ?

# Rappel du contexte : la Directive inondation



# Rappel du contexte : la Directive inondation



**Les principaux enjeux**

- 20 000 – 90 000 personnes
- 650 – 5 000 entreprises (dont 43 ICPE)
- 28 établissements hospitaliers
- 78 établissements d'enseignement
- 68 services publics (admin.)
- 33 stations d'épuration

# Rappel du contexte : la mise en œuvre

## Etat des lieux

Evaluation préliminaire des  
risques d'inondation :

2011

## Sélection en TRI

Territoire à risque important  
d'inondation

2012

## Cartographie

- Crue fréquente
  - Crue moyenne
  - Crue extrême
- Cartographie  
des risques 2013

## PGRI Seine-Normandie

Plan de gestion des risques  
d'inondation Seine-Normandie

2015

## Stratégie locale - SLGRI

Stratégie locale de gestion du risque d'inondation

2016

## Mise en œuvre PAPI d'intention

2019 - 2021

Programme d'actions de prévention des  
inondations d'intention de la vallée de l'Oise

## Mise en œuvre PAPI complet

2022 - 2027

Programme d'actions de prévention des  
inondations de la vallée de l'Oise

## Concertation avec les acteurs

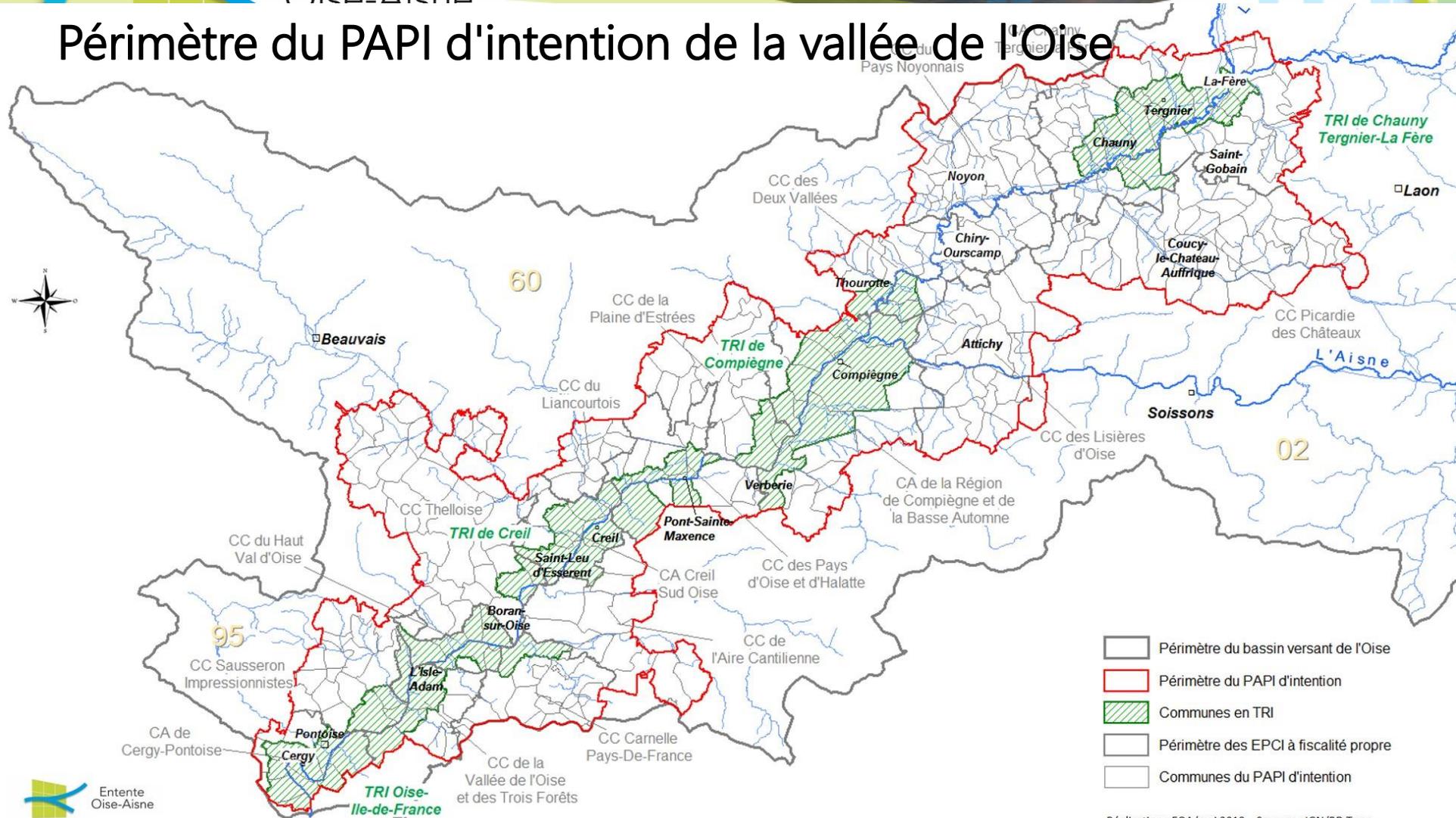
### → Concertation en vue d'élaborer le dossier PAPI d'intention

- 1) Identifier un périmètre d'intervention cohérent
- 2) Avoir une vision partagée du risque et de la vulnérabilité des territoires → Proposition d'une stratégie de résilience des territoires de la vallée de l'Oise
- 3) Identifier les actions à mettre en place, les maîtres d'ouvrage et les plans de financement

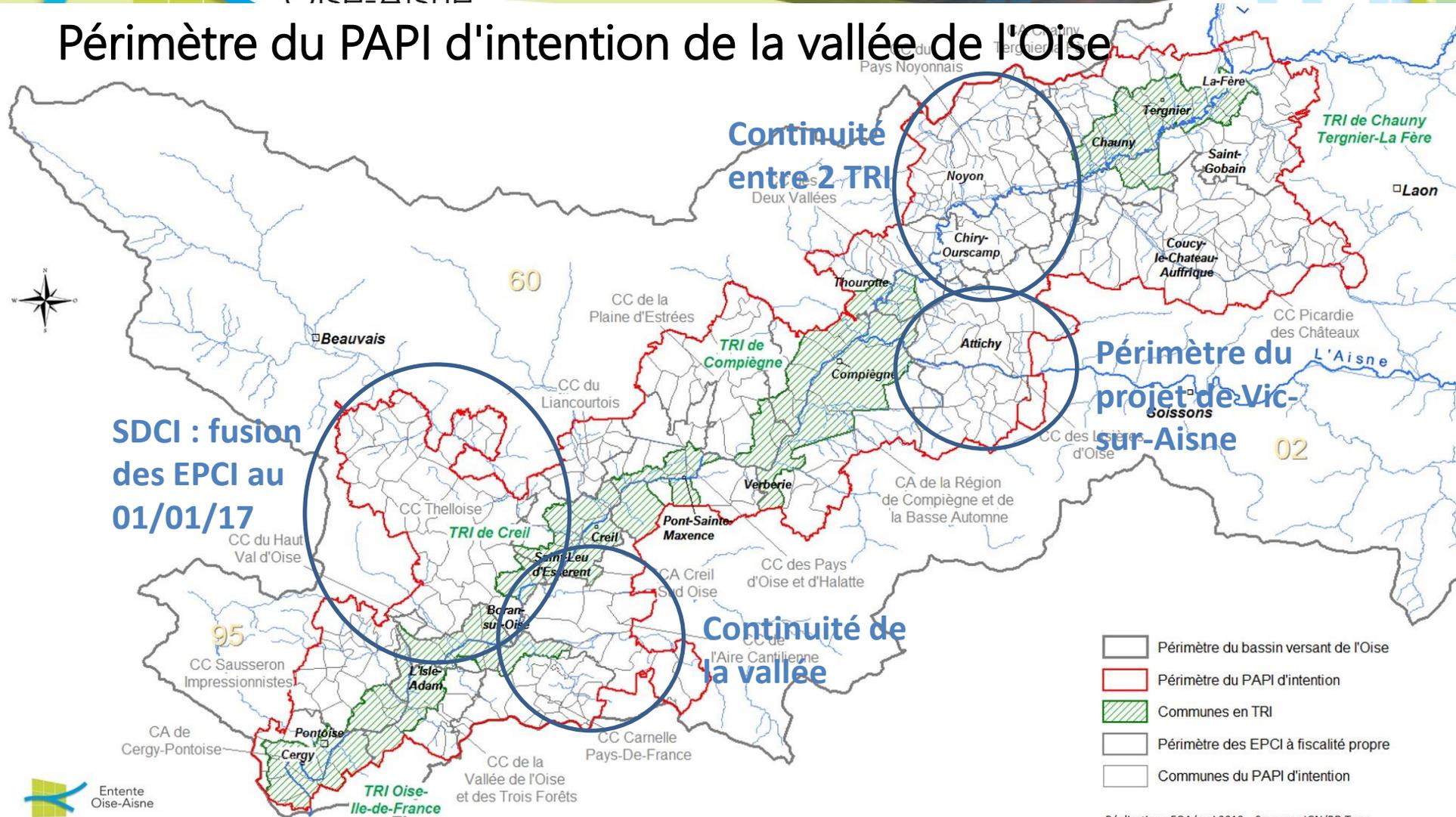
### → Quelle concertation ?

- ✓ Envoi d'un questionnaire à toutes les communes du périmètre
- ✓ Réunions bilatérales avec les potentiels maîtres d'ouvrage et financeurs
- ✓ Groupes de travail réguliers en vue d'élaborer la stratégie de résilience

# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise



# Périmètre du PAPI d'intention de la vallée de l'Oise en chiffres

2 régions : Hauts-de-France, Ile-de-France

3 départements : Aisne (02), Oise (60), Val-d'Oise (95)

17 EPCI à fiscalité propre

4 SAGE : Oise-Aronde, Nonette, Brèche, Automne (+ futur Oise-moyenne)

7 SCOT

2 agences d'urbanisme : Oise-les-Vallées, Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Ile-de-France

16 syndicats de rivières

361 communes

# La stratégie de résilience des territoires

- ✓ Améliorer la **connaissance** des aléas et des enjeux
- ✓ Adapter les **comportements**
- ✓ Améliorer l'organisation et l'**alerte** à la population

## OBJECTIFS TRANSVERSAUX

### OBJECTIFS SUR LES CRUES FRÉQUENTES (30 ANS)

- ✓ Limiter les dommages par la **réduction des niveaux** d'eau
- ✓ Conforter les **ouvrages existants** (assurer la sécurité des personnes)
- ✓ Lutter contre le **ruissellement**

- ✓ Avoir des **réseaux résilients**
- ✓ Maintenir l'**emploi** et l'attractivité du territoire
- ✓ Accompagner les **établissements sensibles**
- ✓ Réduire les dommages sur l'**habitat** (individuel, social)

### OBJECTIFS SUR LES CRUES MOYENNES (100 ANS)

### OBJECTIFS SUR LES CRUES EXTRÊMES (1 000 ANS)

- ✓ Améliorer la **préparation à la crise**
- ✓ **Coordonner** la réponse à la crise

## Le plan d'actions

→ Une **quarantaine d'actions** réparties sur les 7 axes de travail + volet animation

✓ 16 actions **obligatoires**



Actions issues d'une loi ou d'un décret



Actions issues des dispositions obligatoires du PGRI



Actions obligatoires à mettre en œuvre dans le PAPI d'intention en vue de préparer le dossier PAPI complet

✓ Actions avec des **périmètres géographiques différents** (du communal au bassin de vie)

✓ Actions de différentes **envergures temporelles** : temps court / temps long

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

### Objectif : améliorer et s'appropriier la connaissance du risque

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : diagnostic systématique, unifié et partagé de la vulnérabilité à l'échelle de la vallée de l'Oise
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : connaissance de la défaillance des réseaux prioritaires
- ✓ 3<sup>ème</sup> action : outil d'aide à la décision, opérationnel et pédagogique : la cartographie dynamique

### Objectif : initier des actions de désensibilisation du territoire

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : diagnostic de vulnérabilité sur les équipements des réseaux prioritaires → *Travaux dans le PAPI complet*
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : réviser les documents d'urbanisme (SCOT, PLU(i)) en tenant compte du risque d'inondation
- ✓ 3<sup>ème</sup> action : intégrer un volet inondation et les nouvelles connaissances dans les plans de gestion de crise

## Le plan d'actions : focus sur certaines actions

Objectif : conforter les ouvrages existants pour assurer la sécurité des personnes (décret n° 2015-526 du 12 mai 2015)

- ✓ **1ère action** : identifier les systèmes d'endiguement et leur gestionnaires
- ✓ **2ème action** : réaliser des études de danger en vue d'appréhender des travaux de confortement ou de rehausse potentiels (*par un bureau d'études agréé*)



- ✓ Dédié aux structures ayant la compétence « PI »
- ✓ Vue d'ensemble des systèmes d'endiguement identifiés : zones protégées, niveaux de protection futurs, travaux envisagés, ...
- ✓ Accompagner le devenir de ces zones protégées : sensibilisation de la population, urbanisation future, lien avec le territoire [quartiers à côté, collectivité(s)]
- ✓ Les travaux identifiés seront réalisés dans le PAPI complet

# Le plan d'actions : focus sur les actions communales

## Objectif : informer la population

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : réaliser ou mettre à jour les DICRIM; mettre en place un DICRIM type
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : réaliser des repères de crues

## Objectif : se préparer à la crise

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : mettre en place des systèmes d'alerte à la population
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : sensibiliser les acteurs locaux à la gestion de la crise
- ✓ 3<sup>ème</sup> action : réaliser ou mettre à jour les PCS



## Objectif : lutter contre le ruissellement

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : mettre en place des programmes de lutte contre le ruissellement
- ✓ 2<sup>ème</sup> action : réaliser des zonages pluviaux

## Objectif : limiter le dommage aux biens

- ✓ 1<sup>ère</sup> action : réaliser des diagnostics de vulnérabilité sur les bâtiments communaux

# La gouvernance du PAPI d'intention

- Un animateur PAPI : l'Entente Oise-Aisne
- Un comité de pilotage → *1<sup>er</sup> Copil : 21/06/2018*
  - ✓ Maîtres d'ouvrage et financeurs
  - ✓ 1 fois par an
- Un comité technique
  - *1<sup>er</sup> Cotech : 20/04/2018*
    - ✓ Tous les acteurs du territoire
    - ✓ A minima une fois par an
  - Des groupes de travail pour mettre en œuvre certaines actions
  - Une stratégie de communication du PAPI d'intention vers les acteurs du territoire et la population



## Prochaines étapes

- ✓ Avant le 1<sup>er</sup> juin 2018 : Intégration des actions pressenties
- ✓ 21 juin 2018 : Copil du PAPI d'intention
- ✓ Avant le 30 septembre 2018 : engagement des parties prenantes
- ✓ Fin septembre 2018 : délibération de l'EOA → dossier réputé complet
- ✓ Jusqu'à Mars 2019 : Instruction par la DREAL avant labellisation du PAPI d'intention en comité Plan Seine
- ✓ 2<sup>ème</sup> semestre 2019 : Commencement des 1<sup>ères</sup> actions
- ✓ 2019-2022 : Mise en œuvre du PAPI d'intention
- ✓ 2022-2028 : Mise en œuvre des travaux dans le PAPI complet

*Etablissement public territorial de bassin*

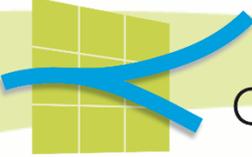
Entente  
Oise-Aisne



**Merci de votre attention !**



*Etablissement public territorial de bassin*



Entente  
Oise-Aisne

## Documents ressources

geo.agglo-compiègne.fr/plan-interactif/index.html

Compiègne et son Agglomération

Plan interactif

Tapez une adresse, un équipement, un arrêt de bus

- Mairies - Intercommunalité
- Bureau de vote
- Emploi
- Maisons des associations, locaux associatifs, maisons de quartier
- Palais de Justice, tribunaux, prison
- Autres administrations

Accueil Résultats

Petite enfance

- 1,2,3 Bout'Choux Compiègne
- Crèche de Bellicart Compiègne
- Crèche de la Croix-Rouge Compiègne
- Crèche Familiale de l'Abbaye Compiègne
- Crèche Familiale La Maison des Enfants Margny-lès-Compiègne
- Crèche La Mare Gaudry Compiègne

Portail interactif ARCBA

carto.aduga.org/index.php/view/map?repository=observatoire&project=atlas\_zac\_fisamap

Atlas des zones d'activités Observatoire de l'Aduga

Couches

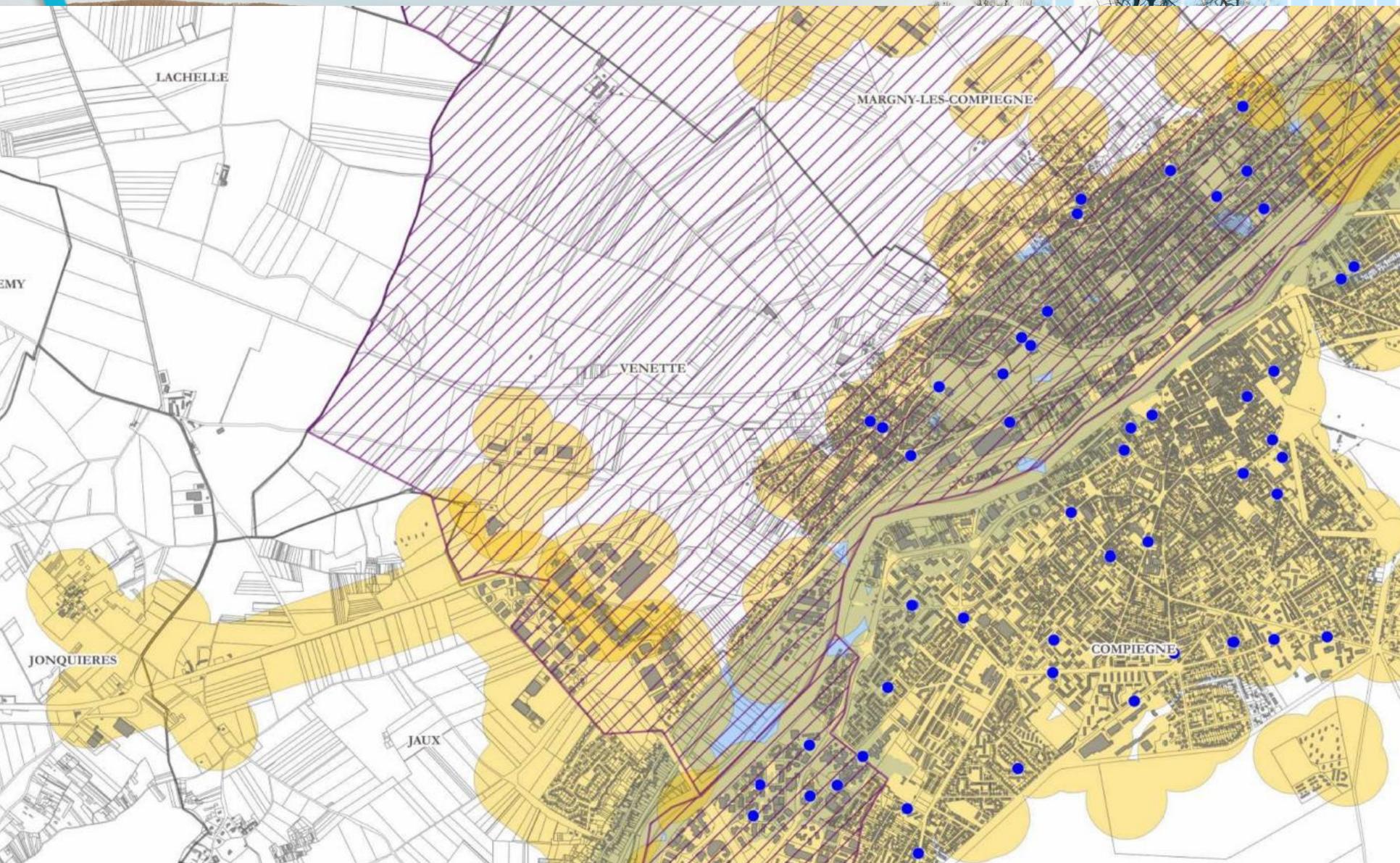
Légende

- Établissements
  - Industrie
  - Commerce de détail et restauration
  - BTP
  - Transport, logistique et commerce de gros
  - Tertiaire supérieur
  - Fonctions supports
  - Services collectifs
  - Services de proximité
  - Agriculture
  - Culture, loisirs, tourisme
- Diagrammes Effectifs
- Pôle économique
  - Phasage des zones d'activités
    - Existant
    - Extension
    - En projet
    - Déclassé
    - Projet de déclassement
- Disponibilité foncière
  - Surface occupée
  - Occupation prévue à moyen terme
  - Surface disponible
  - Surface vacante (dép. moyen/long terme)
  - Réserve foncière constituée, en projet ou zone AU du PLU
  - Potentiel de renouvellement urbain

Fond de carte

IGN Photos

Atlas des zones d'activités - Aduga



Extrait de la carte des zones de défaillance des réseaux – DDT60

## Modèle de lettre d'intention d'un maître d'ouvrage

Je soussigné (représentant de la structure) .....,  
représentant ....., m'engage à réaliser, sous réserve de la  
labellisation du projet de PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », et en partenariat avec  
l'Entente Oise-Aisne, porteur de projet, l'action relative  
à .....

Fait à

Le

Signature

## Modèle de lettre d'engagement d'un cofinancier

Je soussigné.....,  
représentant ..... (nom de la structure), donne, sous réserve de la  
labellisation du PAPI « d'intention de la Vallée de l'Oise », un accord de principe à la  
participation financière de..... (nom de la structure) pour le financement des  
actions correspondantes de ce PAPI.

Fait à

Le

Signature

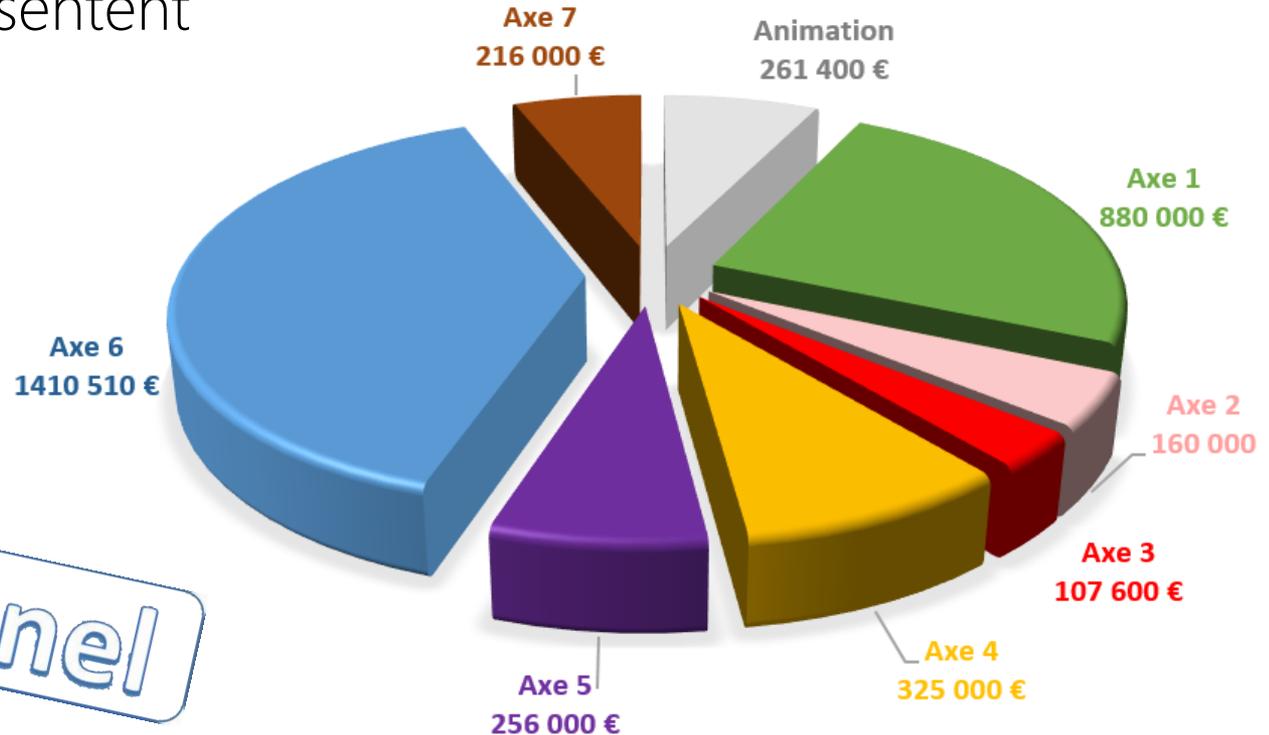


# Le plan de financement : coût global (en €)

Coût global : ~3,7 M €

Axe I et Axe VI représentent les 2/3 du budget

## RÉPARTITION DES COÛTS PAR AXE



Prévisionnel